



33H11
Lac Carmoy

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Réfusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Réfusé de renouveler, Z-Désaffectation R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé
	Aire de titres en traitement
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
	Territoire arpenté non désignable
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
	Aire d'occupation Autorisation sans bail
	Certificat d'autorisation
	Déclaration de conformité
	DM (concession minière) ou BEF (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite de la zone de traitement et la lettre dans la partie inférieure de la zone de concession.

Substance extraite			
G) Gypse	O) Dolomie	U) Autre	
H) Sable de silice	P) Ferroalumine	V) Ferme concassée	X) Calcite
I) Calcite	Q) Quartzite	R) Résidu miniers inertes	
J) Terre jaune	S) Sable	T) Tourbe	
K) Minerai de fer	N) Terre noire		
L) Minerai de silice			

Statut du site d'extraction
O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

	Territoire réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
	Planimétrie urbanisée
	Territoire soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de restriction d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
	Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
	Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
	Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

	Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
	Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif
Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni
Entente Piigonan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
Missions de Béthanie, Essipit, Mashewash, Nutschkuan

Frontières
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
net de 21°32' Ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 5.07
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18
48°30'00" Coordonnée géographique
6480000 E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000
mètres

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.